

# OMPI



WO/CC/XXXVIII/2  
ORIGINAL : anglais  
DATE : 21 mars 1997

**ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**  
GENÈVE

## COMITÉ DE COORDINATION DE L'OMPI

**Trente-huitième session (11<sup>e</sup> session extraordinaire)**  
**Genève, 20 et 21 mars 1997**

### RAPPORT

*adopté par le Comité de coordination*

1. Le Comité de coordination avait à examiner les points suivants de l'ordre du jour unifié (document AB/XXX/1 Prov.Rev. 2) : 1, 2, 5, 6 et 7.
2. M. Wilhelm Höynck (Allemagne), président du Comité de coordination, a présidé les séances du comité, à l'exception des parties consacrées aux points 1, 2 et 7, qui ont été présidées par M. Moses F. Ekpo (Nigéria), président de l'Assemblée générale de l'OMPI, et de la partie consacrée au point 6, qui a été présidée par M. Marc Georges Séry-Kore (Côte d'Ivoire), vice-président du Comité de coordination.
3. Le rapport sur ces points, à l'exception du point 5, figure dans le rapport général (document AB/XXX/4).
4. Le rapport sur le point 5 figure dans le présent document.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

QUESTIONS CONCERNANT LE PERSONNEL

5. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/CC/XXXVIII/1.

Amendements du Statut du personnel décrétés et appliqués à titre provisoire en vertu de l'article 12.1) du Statut du personnel

6. Le Comité de coordination de l'OMPI a approuvé les amendements des articles 3.15, 3.1, 3.16*bis* et 3.12 du Statut du personnel qui sont consignés dans les paragraphes 1 à 11.

Amendement du règlement du personnel en vertu de l'article 12.2 du Statut du personnel

7. Le Comité de coordination de l'OMPI a pris note de l'amendement de la disposition 3.11.1 du règlement du personnel dont il est rendu compte dans les paragraphes 12 et 13.

Avis concernant des nominations à des postes de grade D.1

8. Les délibérations ont eu lieu sur la base des paragraphes 15 à 23, dans lesquels le Comité de coordination est invité à donner son avis sur la promotion envisagée de MM. Kurt Kemper, Sherif Saadallah et Albert Tramposch au grade D.1.

9. La délégation des États-Unis d'Amérique a été d'avis qu'aucune raison urgente ne justifie que la question des promotions soit traitée lors de la présente réunion. Bien que la question ait pu être abordée dans de meilleures conditions en septembre, la délégation ne voit cependant pas d'objection à ce que la proposition soit examinée à présent. La délégation des États-Unis d'Amérique aurait aussi préféré disposer d'informations plus complètes sur les propositions de nomination au grade D.1, sur les attributions des fonctionnaires de grade D.1 et sur les raisons pour lesquelles les responsabilités qui leur incombent sont supérieures à celles des fonctionnaires de grade P.5. Pour cette raison, la délégation ne sera pas en mesure d'appuyer ces promotions.

10. La délégation du Canada, parlant au nom des autres membres du groupe B, s'est dite favorable aux promotions envisagées dans le document examiné.

11. La délégation de l'Allemagne a appuyé les propositions de reclassement et de promotion. Cet avis favorable concerne les trois fonctionnaires, mais plus particulièrement la promotion envisagée de M. Kurt Kemper au poste de directeur-conseiller. Dans le passé, plusieurs États membres ont demandé instamment le renforcement du secteur du droit d'auteur. La délégation de l'Allemagne est persuadée que la promotion de M. Kemper contribuera fortement à la réalisation de cet objectif. M. Kemper, qui a pendant de longues années été chargé de la législation sur le droit d'auteur auprès du Ministère fédéral allemand de la justice, est grandement apprécié pour ses très hautes compétences professionnelles.

12. La délégation de l'Égypte a remercié le directeur général d'avoir soumis ces propositions et a appuyé les propositions de promotion, notamment celle concernant M. Sherif Saadallah, ressortissant de l'Égypte. Elle a souligné les efforts accomplis par M. Saadallah, s'appuyant sur son expérience considérable dans la région des pays arabes, et son travail de coopération avec les pays membres de cette région. Nul doute que M. Sherif Saadallah mérite cette promotion. La délégation a aussi déclaré souscrire pleinement aux propositions de promotion des autres candidats.

13. La délégation de l'Algérie a souhaité apporter son soutien sans réserve à la proposition du directeur général concernant les promotions mentionnées dans le document examiné. Elle a souligné l'importance qu'elle attache à ce que toutes les questions inscrites à l'ordre du jour soient examinées et, en particulier, au document traitant des propositions de promotion. La délégation approuve ces propositions de promotion, notamment celle qui a trait à M. Sherif Saadallah, et elle est d'avis qu'à l'avenir la coopération au sein du bureau pour la région arabe bénéficiera grandement d'une telle promotion.

14. La délégation de la Slovénie a souhaité apporter un soutien sans réserve aux promotions proposées par le directeur général. Les trois personnes qu'il est proposé de promouvoir méritent toutes cette promotion.

15. La délégation du Nigeria a souhaité apporter son soutien à la proposition présentée par le directeur général en vue de promouvoir ces trois fonctionnaires. Elle a rappelé avoir indiqué, au cours de la dernière session, qu'il est nécessaire de renforcer les effectifs dans le secteur du droit d'auteur. Les présentes recommandations lui semblent aller dans ce sens. Les trois fonctionnaires dont la promotion est recommandée ont largement contribué aux travaux de l'Organisation et rien ne justifie que ces promotions ne fassent pas l'objet d'une recommandation.

16. La délégation du Soudan a souscrit entièrement à la proposition du directeur général visant à promouvoir les trois fonctionnaires au grade D.1. À ses yeux, ils méritent tous trois cette promotion au grade D.1 et en particulier M. Saadallah, qui a fait preuve d'une grande efficacité et de beaucoup de compétence depuis qu'il a été nommé chef du bureau pour les pays arabes. Il a accompli un travail très appréciable et mérite d'être promu. Il en va de même des deux autres fonctionnaires dont la promotion est recommandée.

17. Parlant au nom des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, la délégation de la Colombie a déclaré qu'il n'est nullement dans son intention de faire obstacle à une promotion quelle qu'elle soit concernant des fonctionnaires de l'Organisation, sachant que les personnes pressenties méritent leur promotion, ni certainement d'empêcher le renforcement de l'Organisation. Toutefois, pour se prononcer sur les promotions, il convient, selon elle, de prendre en considération certains critères et notamment les équilibres régionaux. Il est très important de tenir compte des demandes respectueuses émanant du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, selon lesquelles le caractère multilatéral d'une Organisation telle que l'OMPI doit clairement transparaître, en particulier au plus haut niveau. Cette question devra être examinée par le directeur général nouvellement proposé. Tout en considérant que le débat ne doit pas avoir lieu à ce stade, elle ne soulève aucune objection à l'encontre de la majorité d'opinions qui s'est exprimée lors du débat.

18. La délégation d'Oman a dit souhaiter rendre hommage au directeur général et au bureau pour les pays arabes pour l'aide apportée à son pays. Elle a aussi félicité l'Organisation d'avoir choisi M. Kamil Idris pour la conduire vers le prochain siècle. Elle a remercié le directeur général pour son soutien sans réserve apporté aux offices arabes dans le domaine de la propriété industrielle et s'est déclarée favorable à la proposition de promotion de M. Saadallah au grade de directeur. Cette proposition reflète l'importance que l'OMPI attache aux pays arabes. La délégation a également appuyé les autres promotions et a assuré le secrétariat de l'OMPI et l'actuel comme le futur directeur général de sa coopération.

19. La délégation du Danemark a appuyé les propositions de promotion soumises par le directeur général, qui sont fondées sur le professionnalisme, les qualifications et l'expérience des trois intéressés.

20. La délégation de la Côte d'Ivoire s'est félicitée des propositions de promotion et a pris note avec satisfaction du reclassement du poste de M. Saadallah, digne représentant de l'Afrique dont les qualités ont toujours été reconnues et le seront désormais de manière plus particulière par le biais de cette promotion qui fera de lui un directeur compétent d'une aide inestimable pour le bureau pour les pays arabes. La délégation a souligné que les préoccupations dont a fait part le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes au sujet du principe de la répartition géographique sont bien réelles. Elle a suggéré de soulever la question de savoir s'il est souhaitable que l'actuel directeur général continue de formuler des recommandations après une décision du Comité de coordination concernant de nouvelles nominations, sachant qu'un nouveau directeur général est sur le point d'être élu. Il convient de prendre une décision, en pleine connaissance de cause, sur l'opportunité d'accorder davantage d'importance à la représentation géographique et sur la possibilité pour le nouveau directeur général d'avancer de nouvelles propositions. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que les pays asiatiques, ont fait part de préoccupations très sérieuses que partage le groupe des pays africains.

21. La délégation de la Jamaïque a estimé très utile que les États membres puissent avoir un échange de vues ouvert sur l'équilibre géographique dans toute organisation. Le point est intitulé "Nomination à des postes de grade D.1" et, pour certaines délégations, il s'agit d'une question de classement de postes et de fonctions liées à un poste, qui se distingue de la promotion d'un individu occupant un poste, pour services exceptionnels. La délégation de la Jamaïque est d'avis que si des postes doivent faire l'objet d'un reclassement, celui-ci doit s'inscrire dans une perspective plus large, de façon que tous les États membres puissent voir comment ce reclassement se conjugue avec d'autres aspects de ce qui peut apparaître comme une restructuration ou un changement à l'échelle de l'Organisation tout entière. En conséquence, la délégation ne souhaite pas formuler d'observations sur ces recommandations en particulier à ce stade mais saisit l'opportunité pour soulever à nouveau la question et espère que l'on trouvera une occasion appropriée d'aborder ce sujet dans un contexte adéquat.

22. Parlant au nom du groupe des pays d'Asie, la délégation de Sri Lanka a appuyé les propositions présentées par le directeur général en ce qui concerne les trois promotions et s'est félicitée des raisons avancées par le directeur général à l'appui de ces promotions. Pour le fonctionnement efficace et harmonieux de l'Organisation, ces promotions doivent être menées à bien; le groupe des pays d'Asie se montre toutefois quelque peu préoccupé par les promotions et les nominations au sein de l'Organisation. Au cours de la dernière réunion du Comité de coordination, qui s'est tenue en septembre 1996, le groupe des pays d'Asie avait

fait part de ses préoccupations quant à la répartition géographique inappropriée des postes au sein de l'Organisation, et avait alors invité le directeur général à étudier cette question avec les groupes concernés et à prendre toute mesure envisageable afin de remédier à cette situation. Il est regrettable qu'à ce jour rien n'ait été fait. Dans un tel contexte, le groupe des pays d'Asie a demandé instamment qu'il soit envisagé d'examiner ces questions prochainement avec le directeur général actuel et le directeur général proposé. Toutefois, il n'est pas dans l'intention de la délégation de s'opposer aux trois promotions à l'examen. Elle juge tout à fait indispensable qu'une réunion ait lieu prochainement pour que ces questions soient examinées pendant la période de transition en cours, dans le cadre des changements qui sont désormais envisagés dans l'intérêt de l'Organisation.

23. La délégation d'Israël a souscrit aux propositions présentées par le directeur général. Ces propositions s'inscrivent dans le droit fil de l'action menée par le directeur général et l'Organisation pour s'attacher les services d'un personnel hautement qualifié. Si l'on compare cette organisation à de nombreuses autres organisations, il s'agit vraiment d'une réussite majeure du directeur général et de l'Organisation que d'être en mesure de préserver ce haut niveau de qualification des personnes chargées des différents départements. La délégation d'Israël espère et reste persuadée qu'il en sera de même à l'avenir aussi. En dernière analyse, le maintien de ce personnel hautement qualifié est pour l'Organisation un gage de réussite future. Toutefois, cette délégation a souhaité s'associer, dans une certaine mesure, aux inquiétudes exprimées sur la question de l'équilibre géographique et de la répartition géographique des différents postes. Les trois pays dont sont ressortissants les fonctionnaires faisant l'objet des propositions de promotion sont largement représentés au plus haut niveau au sein du secrétariat. En premier lieu, il convient de mettre l'accent sur les qualifications personnelles des candidats. Il serait utile de tenir compte aussi des candidatures de personnes hautement qualifiées, ressortissantes d'autres pays, pour des postes de haut niveau au sein de l'Organisation.

24. La délégation du Brunéi Darussalam a souscrit entièrement à la déclaration de la délégation de Sri Lanka. Le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ayant soulevé cette question très importante, la délégation du Brunéi Darussalam a relevé une fois encore, au nom des pays de l'ANASE, que la région Asie considérée dans son ensemble est sous-représentée à tous les niveaux du secrétariat de l'OMPI. Il est impératif de parvenir à une meilleure répartition géographique et il a déjà été proposé que le directeur général examine cette question avec le groupe des pays d'Asie et fasse rapport au Comité de coordination. Au cours des réunions des organes directeurs de l'année précédente, les pays de l'ANASE se sont associés à l'avis selon lequel les pays asiatiques sont sous représentés au sein du personnel et les promotions devraient se répartir équitablement entre les pays. Au cours des prochaines semaines, le directeur général proposé mènera, avec les États membres, des consultations concernant un certain nombre de questions qui revêtent un intérêt vital pour l'avenir de l'OMPI. L'une de ces questions a trait à la gestion et à la structure administrative du secrétariat. Il est d'une importance primordiale que, pour s'acquitter de ses fonctions d'une manière qui donne pleine satisfaction aux États membres, le futur directeur général soit secondé par une équipe d'adjoints qui possèdent un talent exceptionnel et une expérience confirmée. Le choix de cette équipe devra aussi rendre compte de l'importance actuelle et future des intérêts des États membres. Les pays asiatiques membres du Groupe des 77, et les pays de l'ANASE en particulier, forment un ensemble de pays en pleine expansion et au rôle prépondérant, dans lesquels l'activité en matière de propriété intellectuelle, l'investissement commercial, l'économie et le développement culturel acquièrent une importance inégalée sur

la scène mondiale. La coopération étroite que le groupement régional des pays de l'ANASE a établie avec d'autres pays du monde entier, que ce soit dans le cadre du Groupe des 77 ou de la coopération économique Asie-Pacifique, ou avec l'Union européenne, pour ne citer que quelques exemples, atteste la reconnaissance du poids et de la contribution économiques des pays de l'ANASE – au nombre de sept à présent, et de 10 à terme. Pour toutes ces raisons, le groupe des pays de l'ANASE a demandé instamment que ses membres soient représentés aux plus hauts échelons du secrétariat de l'OMPI, ce qui permettrait d'assurer et de maintenir l'efficacité, la vitalité et la pertinence du travail de l'OMPI à l'avenir.

25. La délégation de la Tunisie a appuyé les propositions de promotion présentées par le directeur général, qui permettront d'assurer la continuité et un fonctionnement harmonieux de l'OMPI.

26. La délégation de la Chine a pris note des inquiétudes exprimées quant à l'équilibre géographique. Néanmoins, elle a approuvé les propositions de promotion du directeur général.

27. La délégation de l'Inde a souscrit à la déclaration du délégué de Sri Lanka, représentant et coordinateur des pays d'Asie. Bien qu'elle approuve les propositions du directeur général, qui tiennent compte des qualifications et de l'expérience des candidats, elle a souhaité, dans le même temps, mettre l'accent sur la nécessité de prendre en considération les préoccupations exprimées par le délégué de Sri Lanka, au nom du groupe des pays d'Asie, quant à la sous-représentation de la région Asie au Bureau international, à laquelle il convient de remédier dès que possible.

28. La délégation des États-Unis d'Amérique a déclaré qu'il n'est pas dans son intention d'empêcher un accord sur les promotions mais a souhaité qu'il soit pris note du fait qu'elle ne s'associe pas à cette décision. Elle a par ailleurs souscrit aux remarques de la délégation de la Jamaïque, qui a souligné l'importance qu'il y a à procéder à un examen complet de la structure de l'Organisation et des reclassements de postes en son sein afin de s'assurer que l'Organisation est en mesure de mener à bien sa mission de la manière la plus efficace qui soit.

29. Répondant à la délégation de la Côte d'Ivoire, le directeur général a dit qu'il y a des nominations pour lesquelles il doit d'abord obtenir l'avis ou l'accord du Comité de coordination. Lui-même, aussi longtemps qu'il sera en fonctions, ne s'adressera pas au Comité de coordination pour lui demander un tel avis ou accord. Cela signifie, bien entendu, qu'il n'y aura pas de nomination de ce type tant que M. Idris n'aura pas assumé les fonctions de directeur général.

30. Le Comité de coordination a donné un avis favorable concernant l'intention du directeur général de promouvoir au grade D.1 MM. Kurt Kemper, Sherif Saadallah et Albert Tramposch.

[Fin du document]